

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 janvier 2013

L'an deux mille treize, le 28 janvier à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BONTE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Marie VINCENT, Geneviève OLAGNOL, Claudine GIAMMATTEI, Virginie ROLLAND, Nathalie ENGUEHARD.
Messieurs Bernard MONDOU, Bernard CHOPY, Pierre MAHON, Serge NICOLA, Eric EGLIZEAUD, Laurent HUT, Didier BINANT, Jean-Pierre JACQUOT, Jean-François DELEAU, Serge PARISOT.

Etaient absents représentés :
Géraldine MENARD ayant donné pouvoir à Didier BINANT
Michel GALLOIS ayant donné pouvoir à Bernard CHOPY
Gérard CHIVOT ayant donné pouvoir à Geneviève OLAGNOL

Représentant la majorité des membres en exercice.

Bernard MONDOU est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du Jour

A/ APPROBATION du compte-rendu du conseil municipal du 13 et du 19 décembre 2012

B/ DELIBERATIONS

- ▶ Autorisation donnée au Maire de demander une subvention auprès des services de l'Etat (Préfecture) au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2013 – Mairie
- ▶ Autorisation donnée au Maire de demander une subvention auprès des services de l'Etat (Préfecture), du Conseil Général des Yvelines – Equipement des classes de l'école élémentaire en T.N.I.
- ▶ Autorisation donnée au Maire de déposer les documents d'urbanisme pour le Foyer Rural
- ▶ Autorisation donnée au Maire de déposer les documents d'urbanisme pour le Centre Socio-Culturel
- ▶ Désignation de deux délégués auprès de la Communauté de Communes de Plaines et Forêts d'Yvelines
- ▶ Liste des marchés publics conclus en 2012

A – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE du 13 et du 19 décembre 2012

Les procès verbaux de la séance du 13 et du 19 décembre 2012 sont adoptés à l'unanimité.

B/ DELIBERATIONS

1) Autorisation donnée au Maire de demander une subvention auprès des services de l'Etat (Préfecture) au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Aménagements de la Mairie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article n°179 de la loi de finances n°2010-1657 du 29/12/2010 pour 2011, décidant de créer la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux des communes (D.E.T.R.). Cette nouvelle dotation remplace la Dotation Globale d'Equipement (D.G.E.) et Dotation de Développement Rural (D.D.R.) à compter de l'exercice 2011.

VU la délibération n°8 du conseil municipal en date du 30/01/2012, approuvant la demande de subvention pour la DETR 2012,

VU la circulaire préfectorale n° 1896 du 20/12/2012 portant sur la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux des communes, programmation 2013,

CONSIDERANT que la commune n'a pas obtenu le financement de la D.E.T.R. 2012 sur ce projet,

Monsieur le Maire présente, à nouveau, le projet « aménagements de la Mairie » et invite les membres du Conseil Municipal à l'examiner.

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la D.E.T.R. – exercice 2013 – circulaire préfectorale n° 1896 du 20/12/2012 - soit 20% du montant HT de travaux plafonnés à 400 000 € HT.

Où l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE l'avant-projet « aménagements de la Mairie » pour un montant estimé de 417 560.00 € HT soit 499 402.00 € TTC,

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux programmation 2013,

S'ENGAGE à financer les travaux de la façon suivante :

	Travaux HT en €	D.E.T.R. 20 % en €	Contrat Départ^{al} 30% en €	Part communale HT en €
Aménagements de la Mairie	417 560.00	80 000.00	93 000.00	138 360.00
Total travaux et subventions attendues	417 560.00	80 000.00	93 000.00	138 360.00

Le coût total des travaux est estimé à 417 560.00 € HT.

Le taux de subvention accordé au titre de la D.E.T.R. est de 20 % sur un montant total de travaux plafonné à 400 000.00 Euros.

La subvention attendue au titre de ce dossier de la DETR sera de 80 000.00 €.

DIT que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2013 et suivants, en section investissement,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

2) Autorisation donnée au Maire de demander une subvention auprès des services de l'Etat (D.E.T.R.) et du Conseil Général des Yvelines – Equipement des classes de l'école élémentaire en Tableau Numérique Interactif

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article n°179 de la loi de finances n°2010-1657 du 29/12/2010 pour 2011, décidant de créer la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux des communes (D.E.T.R.). Cette nouvelle dotation remplace la Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.) et Dotation de Développement Rural (D.D.R.) à compter de l'exercice 2011.

VU la circulaire préfectorale n° 1896 du 20/12/2012 portant sur la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux des communes, programmation 2013,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la D.E.T.R. – exercice 2013 – circulaire préfectorale n° 1896 du 20/12/2012 - soit 20% du montant HT de travaux plafonnés à 400 000 € HT.

VU le dispositif du Conseil Général portant sur l'équipement des écoles en Tableau Numérique Interactif.

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention du dispositif « équipement des écoles en T.N.I.) – exercice 2013 – soit 50% du montant HT de la dépense plafonné à 2 000 € HT par classe équipée.

Monsieur le Maire présente le projet «équipement des classes de l'école élémentaire en tableau numérique » et invite les membres du Conseil Municipal à l'examiner.

Où l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE l'avant-projet « équipement de trois classes de l'école élémentaire en tableau numérique » pour un montant estimé de 12 375.00 € HT soit 14 800.00 € TTC

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux programmation 2013,

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général des Yvelines dans le cadre de l'équipement des écoles en T.N.I.,

S'ENGAGE à financer les travaux de la façon suivante :

	Travaux HT en €	D.E.T.R. 20 % en €	Conseil Général 50 % en €	Part communale HT en €
Équipement des classes de l'école élémentaire en tableau numérique	12 375.00	2 475.00	6 000.00	3 900.00
Total travaux et subventions attendues	12 375.00	2 475.00	6 000.00	3 900.00

Le coût total de l'acquisition est estimé à 12 375.00 € HT.

DIT que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2013 et suivants, en section investissements,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

3) Autorisation donnée au maire de déposer les documents d'urbanisme pour le Foyer Rural

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

CONSIDERANT que la commune envisage la réhabilitation du bâtiment appelé « Foyer Rural »,

CONSIDERANT l'avant projet sommaire et le projet du permis de construire présentés en « commission travaux » et en « toutes commissions ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les travaux et à déposer un permis de construire et tous les documents d'urbanisme correspondants.

MANDATE Monsieur le Maire pour solliciter les administrations ou organismes compétents pour obtenir des subventions pouvant contribuer à la prise en charge du coût des travaux,

DIT que les sommes correspondantes sont inscrites au Budget Primitif 2013 et suivants.

4) Autorisation donnée au maire de déposer les documents d'urbanisme pour le Centre Socio-Culturel

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

CONSIDERANT que la commune envisage la réhabilitation du Centre Socio-Culturel,

CONSIDERANT l'avant projet sommaire et le projet du permis de construire présentés en « commission travaux » et en « toutes commissions ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les travaux et à déposer un permis de construire et tous les documents d'urbanisme correspondants.

MANDATE Monsieur le Maire pour solliciter les administrations ou organismes compétents pour obtenir des subventions pouvant contribuer à la prise en charge du coût des travaux,

DIT que les sommes correspondantes seront inscrites au Budget Primitif 2013 et suivants.

5) Désignation de deux délégués de la commune auprès de la Communauté de Communes de Plaines et Forêts d'Yvelines

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 60 de la loi n° 2010-1563 modifiée de réforme des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal en date du 27 juin 2011 approuvant le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal,

Vu l'arrêté n° 2011353-0005 en date du 19 décembre 2011 du Préfet des Yvelines arrêtant le schéma départemental de coopération intercommunale,

Vu la motion inscrite au Conseil Municipal du 10 septembre 2012, approuvant la demande d'adhésion de la commune d'Auffargis à la Communauté de Communes de Plaines et Forêts d'Yvelines (C.C.P.F.Y.),

Vu l'avis favorable de la C.D.C.I en date du 12 décembre 2012,

Vu l'arrêté en date du 14 décembre 2012 du Préfet des Yvelines proposant la modification du périmètre de la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yvelines (C.C.P.F.Y.),

Vu les statuts de la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yvelines (C.C.P.F.Y.) indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

CONSIDERANT que pour la commune d'Auffargis, il convient de désigner deux délégués de la commune auprès de la Communauté de Communes de Plaines et Forêts d'Yvelines,

Sont candidats pour la fonction de délégué de la commune d'Auffargis auprès de la Communauté de Communes de Plaines et Forêts d'Yvelines :

Titulaires
Gérard CHIVOT Serge PARISOT Daniel BONTE

Premier tour :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs et nuls : 01

Ont obtenu :

- M. Gérard CHIVOT : 18 voix
- M. Serge PARISOT : 1 voix
- M. Daniel BONTE : 17 voix

Le Conseil Municipal après avoir procédé aux opérations de vote :

DESIGNE :

Titulaires
Gérard CHIVOT Daniel BONTE

DIT que cette délibération sera transmise au président de la Communauté de Communes de Plaines et Forêts d'Yvelines.

6) Liste des marchés publics conclus en 2012

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics notamment son article 133,

VU l'arrêté du 27 mai 2004 du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie pris en application de l'article susnommé,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit prendre acte de la liste des marchés publics de travaux, de fournitures et de services d'un montant supérieur à 4 000.00 € HT passés pour l'année 2012,

CONSIDERANT que cette liste doit être publiée,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la liste des marchés publics conclus pour l'année 2012 conformément au tableau annexé à la présente.

AUTORISE la publication de la liste des marchés conclus en 2012.

Marchés de TRAVAUX

Objet du marché	Nom du Titulaire	CP du titulaire
Marché compris entre 4 000 et 19 999 € HT		
Extension électrique au Foyer Rural	SARL BRIFFAULT	78610
Marché compris entre 20 000 et 49 999 € HT		
Aménagement d'un plateau traversant	TERE SA	91140
Travaux de réfection cour de l'école élémentaire	Entreprise GUILLO	28120
Marché compris entre 50 000 et 89 999 € HT		
Marché compris entre 90 000 et 132 999 € HT		
Travaux de réfection de chaussées	EUROVIA IDF	78 321
Marchés compris entre 133 000 et 205 999 € HT		
Création Cabinet Médical - 6 lots	Entreprises ROULEAU - Magny électricité - Da CUNHA - DAZARD et Fils - AP2R	DIVERS
Travaux d'enfouissement de réseaux	SEIP IDF	91160
Travaux de voiries - Rue Creuse	EUROVIA IDF	78321

Marchés de SERVICES

Objet du marché	Nom du Titulaire	CP du titulaire
-----------------	------------------	-----------------

Marchés compris entre 4 000 et 19 999 € HT		
Assistance Maîtrise d'Ouvrage du Schéma Directeur d'Assainissement	Bureau d'études RUBY	77 555

C/ INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les membres des informations suivantes :

Foyer Rural, Socio-Culturel et bibliothèque : une réunion a été organisée, le 22/01/2013, entre la Commission Travaux et les associations de la commune et l'architecte afin de finaliser le projet.

Acquisition d'un terrain agricole : demande de préemption auprès de la SAFER en cours.

Radar tronçon : un courrier a été adressé à Monsieur le Préfet, pour rendre compte de l'installation inadaptée du radar.

Cabinet Médical : EDF doit intervenir pour effectuer les branchements des 5 compteurs pour permettre, entre autre, la mise en chauffe du plancher durant 21 jours avant de poser le carrelage. La publicité pour rechercher des médecins sera prochainement relancée.

La commission finances est repoussée au lundi 18 février 2013 à 10h00.

Relais d'Assistants Maternelles : la C.C.P.F.Y. propose de créer un Relais d'Assistants Maternelles (RAM) itinérant et demande l'utilisation des locaux du mini-club (le mardi ou le jeudi).

Rythmes scolaires : le décret est paru le 26/01/2013. La commission scolaire se réunira pour organiser la rentrée scolaire 2014, en concertation avec les enseignants.

D/ QUESTIONS DIVERSES

Claudine GIAMMATTEI précise le nom des arbres qui pourraient être plantés Place de l'Arsenal, en s'appuyant sur la liste préconisée par le P.N.R. de la Vallée de Chevreuse et transmet la demande de déplacement du radar pédagogique – rue de l'Artoire (plus en amont du village). Monsieur CHOPY en prend bonne note.

Virginie ROLLAND signale que l'abris-bus – rue du Perray est cassé et informe du manque de gravillons sur le trottoir de ladite rue. Monsieur CHOPY indique que les dispositions sont en cours pour la réparation de l'abris-bus et déplore le manque de gravillons en raison du stationnement des véhicules sur le trottoir, au lieu d'être en partie sur la route.

Jean-François DELEAU rapporte une demande de remise en état des trottoirs après le Foyer Rural. Monsieur le Maire en prend bonne note.

Serge NICOLA indique que le chemin de fer du prochain Tambour a été transmis aux membres du conseil, ce jour et rappelle l'enregistrement de la vidéo du discours de Monsieur le Maire sur le site internet, celui-ci comptabilise entre 250 et 300 connexions différentes par semaine.

La séance est levée à 22h10

Le Maire,
Daniel BONTE